

LA CLOTURE D'EXERCICE SANS GESFORM EVOLUTION

PLAN DE FORMATION
ETUDES PROMOTIONNELLES
DPC, DPCM (PAP et NPAP)

DECEMBRE 2019

01

LA CLOTURE D'EXERCICE : Préambule

EXERCICE COMPTABLE : 1^{er} janvier au 31 décembre

- TOUTE FORMATION COMMENCANT SUR UN EXERCICE DOIT ETRE SAISIE SUR CET EXERCICE ET LES DEPENSES Y AFFERANT DOIVENT ETRE REPARTIES PRORATA TEMPORIS.
- UNE FACTURE CONCERNANT DEUX EXERCICES (par exemple une formation universitaire) NE PEUT PAS ETRE AFFECTEE A UN SEUL EXERCICE DE DEPENSES.
- UNE FACTURE CONCERNANT UNE FORMATION QUI S'EST DEROULEE SUR UN EXERCICE ANTERIEUR NE PEUT ETRE PAYEE QUE SI ELLE A DONNE LIEU A UNE DEPENSE ENGAGEE NON MANDATEE. (on ne peut pas inscrire au bilan comptable d'une année les dépenses se rapportant à une autre année)

02 LA CLOTURE D'EXERCICE : Synthèse des échéances

DATE D'ECHEANCE	DISPOSITIF	OPERATION
DECEMBRE 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation - Etudes promotionnelles 	PRE-CLOTURE : <ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact entre l'établissement et l'ANFH pour faire le point sur les dossiers en cours
6 au 10 JANVIER 2020 *	AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT : <ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation - Etudes promotionnelles 	CLOTURE FINANCIERE, dernière échéance de : <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des engagements 2019 - Annulation des groupes non réalisés en 2019 - Envoi des demandes de remboursements 2019 - Réception des attestations de présence ou feuilles d'épargne
22 JANVIER 2020	AU NIVEAU DE L'ANFH : <ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation - Etudes promotionnelles 	Dernière échéance de RECEPTION : <ul style="list-style-type: none"> - Des justificatifs des montants à inscrire en DENM (convention de formation et attestations de présence ou feuille d'épargne) - Des dernières demandes de remboursements 2019

** Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.*

RAPPEL : pour les établissements disposant de GESPLAN, la saisie des dossiers 2019 est bloquée après cette date.



LA CLOTURE D'EXERCICE :

Les opérations de clôture :

- VERIFICATION ET MISE A JOUR DES DOSSIERS pages 5 – 6
- SUIVI DE L'UTILISATION DES ENVELOPPES pages 7-8
- LA PLURIANNUALITE page 9
- DEMANDES DE REMBOURSEMENTS page 10
- DENM pages 11 - 12
- VALIDATION PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES page 13

03

LA CLOTURE D'EXERCICE : Vérification et mise à jour des dossiers de formation

A EFFECTUER AVANT LE 10 JANVIER *

- TOUS LES DOSSIERS ET GROUPES SE DEROULANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019 (y compris ceux qui se poursuivent en 2020 même si la facture n'arrivera qu'à la fin de la formation) SONT-ILS SAISIS ? (attention aux doublons)
- ANNULATION DES GROUPES QUI NE SE SONT PAS DEROULES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE
- SOLDE DES ENGAGEMENTS SUR CHAQUE NATURE DE DEPENSES (enseignement, déplacement, traitement) SUR LAQUELLE IL NE RESTE RIEN A PAYER (pour chaque groupe)
- CONTRÔLE ET MISE A JOUR DES ENGAGEMENTS, AU CENTIMES PRES, SUR CHAQUE NATURE DE DEPENSES
- TOUS LES DOSSIERS GRATUITS SONT-ILS ENGAGES ? (incidence pour les statistiques et historiques agents)

** Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.*

03 LA CLOTURE D'EXERCICE :

Vérification et mise à jour des dossiers de formation

A EFFECTUER AVANT LE 10 JANVIER *

- PROCEDURE POUR LA MISE A JOUR DES ENGAGEMENTS SUR LE SUIVI FINANCIER :
Il convient de vérifier pour chaque ligne de dépenses (E, H,D, T) que :
 - montant des charges réglées (colonne charges payées)
 - + montant des factures adressées à l'ANFH mais non encore réglées
 - + montant du reste à payer (factures non reçues ou non encore transmises à l'ANFH)
 - = montant de l'engagement
- Si le montant de l'engagement est correct, laisser la ligne « EC = en cours » et ne pas modifier l'engagement. Les lignes seront soldées lorsque les paiements prévus auront été effectués.
- Si le montant de l'engagement est inférieur au montant total des dépenses prévues, réajuster l'engagement et laisser la situation « EC = en cours » si d'autres paiements doivent intervenir, ou « SD = soldé » si tous les paiements ont été réalisés.
- Si l'engagement est soldé, et que d'autres paiements doivent intervenir, remettre les lignes d'engagements concernés « EC= en cours » et modifier le montant de l'engagement pour permettre le règlement des factures à venir.
- Le réajustement des engagements permet de calculer automatiquement les Dépenses Engagées Non Mandatées (DENM) qui seront comptabilisées en charge sur l'exercice à clôturer sous réserve de réception des justificatifs de présence et des conventions.

** Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.*

04

LA CLOTURE D'EXERCICE : Suivi de l'utilisation des enveloppes :

A LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE, VOTRE SOLDE NON REPORTABLE SUR L'ENVELOPPE PLAN (0000) ne sera pas reporté en recettes sur l'exercice suivant.

- LA MISE A JOUR DES GROUPES ANNULES, DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES, ENTRAINE AUTOMATIQUEMENT UNE MODIFICATION DU SOLDE.
- ATTENDRE QUE LA MISE A JOUR SE FASSE UNIQUEMENT PAR LE BIAIS DES PAIEMENTS, LORS DU SOLDE DU DOSSIER, C'EST PRENDRE LE RISQUE DE PASSER A COTE DE GROUPES ANNULES, GRATUITS OU DE DOUBLONS QUI SERONT MIS A ZERO AU DERNIER MOMENT – C'EST DONC PRENDRE LE RISQUE D'AVOIR UN SOLDE NON REPORTABLE.

04

LA CLOTURE D'EXERCICE :

Suivi de l'utilisation des enveloppes (suite) :

LES ENVELOPPES PLAN ET DPCM VARIENT JUSQU'À RECEPTION DE LA COTISATION DU MOIS DE DECEMBRE.

- **A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER**, L'ENVELOPPE EST CALCULEE UNIQUEMENT SUR LA BASE DES COTISATIONS REELLEMENT ENCAISSEES, PLUS LE REPORT EVENTUEL DES RECETTES DE L'EXERCICE PRECEDENT GRACE AUX ARF (Accords sur Réalisation de la Formation) PLURIANNUELS (parce que les dépenses de l'exercice ne peuvent pas être supérieures aux recettes de ce même exercice).

05

LA CLOTURE D'EXERCICE : La pluriannualité

A CONTROLER AVANT LE 10 JANVIER *

- LES ENGAGEMENTS DE DEPENSES SONT-ILS REPARTIS, AU PRORATA DE LA DUREE, PAR EXERCICE DE REALISATION ? (quelles que soient les modalités de facturation, en fin de formation ou pas).
- LE JUSTIFICATIF COMPTABLE DE L'ENGAGEMENT DE DEPENSES SUR LES EXERCICES SUIVANTS EST LA CONVENTION DE FORMATION (sur laquelle les dates doivent donc correspondre à la répartition) OUL'AVENANT A LA CONVENTION EN CAS DE MODIFICATION DE DATES. Il est demandé par les commissaires aux comptes et doit donc nous être transmis avant la date de clôture financière.

** Cette date est celle générée par Gesform Evolution. Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.*

06

LA CLOTURE D'EXERCICE : Les demandes de remboursement

A EFFECTUER AVANT LE 10 JANVIER *

- TRAITER TOUTES LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT EN INSTANCE (déplacements aux agents, frais de traitements, factures)
- LES REMBOURSEMENTS SONT POSSIBLES DANS LA LIMITE DES RECETTES ENCAISSEES.
- LES FACTURES NON CONFORMES OU NON RECUES A LA DATE DE CLOTURE SERONT INSCRITES EN DENM, SOUS RESERVE D'ENVOI DES ATTESTATIONS DE PRESENCE OU FEUILLES D'EMARGEMENTS 2019.



**. Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.*

07

LA CLOTURE D'EXERCICE : Les DENM :

A EFFECTUER AVANT LE 10 JANVIER *

- QU'EST-CE QU'UNE DENM ? : inscrire une DENM (dépense engagée non mandatée) c'est réaliser une **opération comptable** qui permet d'effectuer une provision pour une facture non reçue à la date de la clôture ou reçue mais non conforme à la réglementation en vigueur.
- POURQUOI EFFECTUER UNE DENM ? : cela permet d'inscrire au bilan comptable d'un exercice donné une charge qui s'y rapporte. C'est pour l'ANFH la seule possibilité de payer la facture par la suite.
- EST-CE QUE JE PEUX MODIFIER UNE DENM PAR LA SUITE ? NON : une DENM est inscrite au bilan comptable, au centime près, on ne peut donc plus la modifier. **IL EST DONC INDISPENSABLE QUE LE MONTANT INSCRIT EN DENM CORRESPONDE A LA FACTURE A REGLER.**

** Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.*

07

LA CLOTURE D'EXERCICE : Les DENM (suite):

A EFFECTUER AVANT LE 10 JANVIER *

COMMENT CONSTITUER UNE DENM ? :

- L'ENGAGEMENT, qui n'est pas soldé à la date de clôture financière, permet de lister les sommes qui doivent être inscrites en DENM (*pédagogie ou frais de traitement, **il n'y a pas de DENM pour les frais de déplacement***)
- TOUTE MODIFICATION D'ENGAGEMENT DOIT ETRE SIGNALEE A L'ANFH POUR POUVOIR ETRE PRISE EN COMPTE.
- Comme toute opération comptable, elle doit être appuyée par des justificatifs transmis à l'ANFH :
 - Convention de formation accompagnée d'une attestation de présence ou de la feuille d'émargement
 - Ou facture non conforme, si elle mentionne les dates de formation, plus convention de formation, accompagnée de l'attestation de présence ou de la feuille d'émargement



EN L'ABSENCE DE TOUS LES JUSTIFICATIFS NECESSAIRES, L'ANFH NE CONSTITUERA PAS DE DENM SUR LES DOSSIERS INCOMPLETS.

** Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.*

08

LA CLOTURE D'EXERCICE : Validation par les commissaires aux comptes :

CE QUI SE PASSE APRES LE 11 JANVIER 2020 :

- Votre conseillère en gestion de fonds contrôle les DENM (vérification des montants et des justificatifs transmis), les engagements pluriannuels au vu des conventions de formation et des attestations de présence.
- Les données de tous les établissements de la délégation sont transmises au service financier de l'ANFH selon un calendrier défini au niveau national.
- **A PARTIR DE CE MOMENT, LA DELEGATION NE PEUT PLUS PROCEDER A AUCUN PAIEMENT, NI AUCUNE MODIFICATION RELATIFS A L'EXERCICE 2019.**
- Les commissaires aux comptes procèdent ensuite à différents contrôles sur les pièces justificatives avant de valider les DENM et la clôture d'exercice.
- Ce n'est qu'après cette étape que les paiements des DENM constituées peuvent intervenir.

La délégation vous remercie par avance pour votre contribution au bon déroulement de cette clôture d'exercice, reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous invite à anticiper ces opérations autant que possible.

L'équipe des conseillères en gestion de fonds :

- Annie DERRIEN 05 55 31 79 13
- Angéline DUBOIS 05 55 31 79 15
- Geneviève GARDELLE 05 55 31 79 17
- Emmanuelle LETOUZE 05 55 31 79 10

GLOSSAIRE

DPC	Développement Professionnel Continu
DPCM	Développement Professionnel Continu Médical
PAP	Programme d'Action Prioritaire (déposé sur la plateforme de l'ANDPC)
NPAP	Programme d'Action Non Prioritaire (DPC)
ARF	Accord sur Réalisation de la Formation (=montant engagé)
DENM	Dépense Engagée Non Mandatée
E	Frais d'enseignement
D, H	Frais de déplacement et d'hébergement
T	Frais de traitement
ENVELOPPE	Pourcentage disponible de la cotisation versée par l'établissement